



Attestation

ÉLECTIONS DES CONSEILS CONSULTATIFS DES LOCATAIRES DU 17 SEPTEMBRE 2022

Autorisation – Référence à une association agréée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

En tant qu'association œuvrant à l'insertion par le logement, agréée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, l'asbl
marque son accord sur l'utilisation par Mme/Mr (*)
domicilié(e) dans un logement de la SISP.....
de la dénomination de l'association dans le cadre des élections des conseils consultatifs des locataires organisées le 17 septembre 2022.

Notre association autorise dès lors la SISP
à faire figurer sur la liste des candidatures et sur le bulletin de vote qui seront établis par la SISP en vue des élections du 17 septembre 2022, à côté du nom de la personne mentionnée ci-dessus, notre dénomination comme indiquée ci-après :
.....

Ce document est exclusivement destiné aux élections des conseils consultatifs des locataires du 17 septembre 2022 et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Fait à Bruxelles le

Nom et qualité du signataire :

(*) Biffez les mentions inutiles

À faire remplir, signer et à annexer à votre lettre de candidature uniquement si vous exprimez le souhait que le nom d'une association œuvrant à l'insertion par le logement soit indiqué après votre nom sur la liste des électeurs.